agglomération le grand sénonais

Sens, le 15 octobre 2020

Pôle Territoire et Pilotage
Direction du développement économique et de l'emploi
MLF/CA/420/2020/37
Tél : 03.86.65.89.42

Objet : Soutien aux TPE - Plan de relance

Madame, Monsieur,

Dès l'annonce du confinement lié à l'épidémie de covid-19 et suite à la crise économique qui en a résulté, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais s'est mobilisée avec l'ensemble des acteurs du développement économique, afin d'élaborer une stratégie de soutien économique complémentaire aux mesures mises en œuvre par l'Etat et la Région.

Ces différents dispositifs ont permis de soutenir les entreprises notamment les plus petites, de 0 à 10 salariés, particulièrement impactées.

Aux côtés de la Région, nous nous sommes engagés, à participer à la relance de notre économie locale. Dans le cadre du Pacte Régional qui a été signé officiellement le 29 septembre dernier à Sens avec la présidente de Région et pour lequel le Grand Sénonais participe financièrement à hauteur de 2€ par habitant, c'est près de 470.000 € qui pourront être consacrés au soutien des TPE de notre territoire par le biais d'avances remboursables et ou d'aides directes.

Le **Fonds régional d'avance remboursable** pour la consolidation financière des très petites entreprises - **FARCT**, est d'ores et déjà en vigueur.

Pour votre information, ce fonds permet de mobiliser une avance remboursable qui pourra être accordée aux entreprises de 0 à 10 salariés (jusqu'à 20 équivalents temps plein de manière exceptionnelle à condition de réaliser moins de 2 millions de CA).

Le montant de l'avance remboursable est compris entre **3 000 € et 15 000 €, sans garantie personnelle, à taux zéro** et avec la possibilité pour le bénéficiaire de disposer d'un **différé de 2 ans maximum** et d'étaler son **remboursement jusqu'à 7 ans**.

Le réseau Initiative Bourgogne-Franche-Comté est chargé d'assurer l'instruction des demandes.

Les dossiers sont à déposer à l'adresse suivante :

http://www.initiative-bourgognefranchecomte.fr/farct-inscription.html

Parallèlement, dans le cadre de ce pacte territorial, et afin de soutenir directement l'économie locale, l'Agglomération du Grand Sénonais étudie actuellement la mise en place de subventions d'aides directes à la fois en fonctionnement et en investissement.
Ces dispositifs seront proposés au vote du conseil communautaire mi-novembre prochain. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

...

Dans cette attente, la direction du développement économique, commercial et de l'emploi reste à votre écoute.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Céline AUBERGER (référent entreprise)
c.auberger@grand-senonais.fr
03.86.65.89.41

Francis SARLIN (référent commerce et artisanat)
f.sarlin@grand-senonais.fr
03.86.65.89.44

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président,
En charge de l'emploi, de la formation supérieure, du développement économique et de l'attractivité touristique,

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Marisse Quentin

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais,
Maire de Sens,

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Marie-Louise Fort
Chevalier de la Légion d'honneur